



## Loyers impayés par ex épouse

Par **Lefebvre**, le **15/05/2010** à **14:06**

Merci pour votre site, vers qui je me tourne pour avoir des réponses.

Mon épouse et moi avons pris un appartement en location.

Ma maman est en caution solidaire "sans bénéfice de division ni de discussion.

Ma femme et moi avons déposé une demande de divorce

le 19.08.09 (signée par nous deux stipulant qu'il n'y a plus de compte commun mais chacun ses comptes.

et un rappel de l'article 1477 du code civil.)

Le 12.09 et le 21.10 mon "épouse" qui habite encore avec moi paye

le loyer mais ses 2 chèques

reviennent non solvables.

L'agence demande donc à ma maman de les régler, sinon frais de dossier + contentieux + huissier.

...donc pas le choix...ma maman paye les 2 loyers.

Fin novembre, mon "épouse" quitte l'appartement, se fait héberger par des amies, plus de nouvelles. avec une promesse de rembourser ma mère (promesse orale). avant son départ.

Le divorce vient d'être prononcé. (fin mars) mais à ce jour, je n'ai pas encore reçu la notification. Pour l'agence mon "ex" est encore dans l'appartement, car elle n'a pas fait de courrier disant qu'elle était partie.

J'ai lu que les garants pouvaient se retourner contre le débiteur ( article 2305 et suivant du code civil)

Est ce que ma maman peut légalement se retourner contre mon ex femme. ?

Quelles démarches doit elle effectuer, sachant que mon ex a pris un appartement mais n'a pas donné sa nouvelle adresse.

je vous remercie....